

POLETIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 8 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.
4 — 13 — — Express.
7 — 22 — — Omnibus-Mixte.
9 h. soir (pour Angers seulement), Omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
12 — 38 — — Omnibus-Mixte.
4 — 44 — — soir, Omnibus.
10 — 30 — — Poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.
Dans les réclames . . . . . 30 —
Dans les faits divers . . . . . 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES : Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, Libraires.

Chronique Politique.

Les télégrammes madrilènes annoncent un fait grave, au point de vue des destinées ultérieures de l'Espagne: la rupture entre les unionistes et les radicaux.

Une grande anxiété règne à Madrid sur les résultats possibles de la division des deux partis qui ont renversé le trône de la reine Isabelle.

Les interpellations qui devaient avoir lieu samedi, aux Cortès, ont été ajournées, pour une excellente raison: les députés interpellants n'étaient point présents à la séance. La Republica Iberia prédit comme prochaine la solution du problème monarchique. Elle insinue même que le roi futur pourrait bien être élu par les Cortès avant quinze jours. — El Imparcial, de son côté, parle d'un soi-disant projet des partisans du duc de Montpensier de former un « parti militaire, » et, à l'inverse de la maxime bien connue: Cedant arma togæ, d'en appeler à l'épée des exclusions réservées par la justice criminelle du pays au candidat de leur choix.

Les événements se pressent, on le voit, de l'autre côté des Pyrénées. Les complications doublent les étapes. On disait samedi que, au palais Basilewski, il se préparait de grandes déterminations en vue des événements futurs. Jamais, il faut le reconnaître, les chances du prince des Asturies n'ont été servies par des incidents plus complaisants.

Ce qui se produit de plus saillant, à l'heure qu'il est, en Allemagne, c'est la protestation

unanime qui s'élève du sein de toutes les Chambres allemandes en faveur d'un désarmement partiel ou d'un système militaire moins onéreux.

Hier, c'était à Stuttgart que la Chambre des députés prenait en considération une proposition fortement motivée dans ce sens; aujourd'hui, c'est à Munich que la commission des finances demande de sérieuses réductions au budget militaire et la suppression de la forteresse de Landeau sur la rive gauche du Rhin.

Dans les petits Etats de l'Allemagne du Nord, les réclamations ne sont ni moins vives ni moins pressantes que dans le Sud. La Saxe et les autres Etats de la Confédération ne souffrent pas moins d'un ordre de choses qui épuise leurs ressources. En Prusse même, le mécontentement contre le militarisme s'accroît de plus en plus.

A chaque session législative, les protestations se renouvellent contre le budget de la guerre et la durée du service.

Cette tendance doit être constatée, parce qu'elle a une importance majeure. Que restera-t-il, en effet, de la Prusse, lorsqu'elle aura perdu cet esprit militaire qui seul lui a valu ses brillantes destinées dans les temps modernes et contemporains?

On lit dans le Memorial diplomatique :

« Nous croyons pouvoir affirmer d'une manière positive qu'aucun des candidats mis en avant par les journaux pour remplir les fonctions d'ambassadeur extraordinaire près le concile ne sera nommé. »

« Le gouvernement français a décidé que M. le marquis de Banneville, qui occupe avec

tant de distinction le poste d'ambassadeur près le saint-siège, sera en outre accrédité en mission spéciale auprès du concile.

Pour écarter le reproche que la cour des Tuileries tend à exercer une pression morale sur les délibérations de l'auguste assemblée, le marquis de Banneville se bornera à se mettre en rapport direct avec les légats cardinaux qui la président au nom du pape.

Reçu par eux en audience solennelle, il leur présentera les remontrances que son gouvernement pourrait avoir à faire contre l'adoption de certaines doctrines de nature à troubler les relations de l'Etat et de l'Eglise en portant atteinte aux droits acquis à la France en vertu du Concordat de 1801.

Ces remontrances seront consignées dans un exposé motivé, que le marquis de Banneville remettra au doyen des cardinaux-légats, qui se chargeront de la porter à la connaissance des Pères du concile. »

Nous avons tout lieu de croire que les renseignements de notre confrère sont plus affirmatifs que ne le comporte l'état actuel de la question.

On lit dans l'Union de l'Ouest :

L'Agence Havas nous envoie de Rome une dépêche que nous reproduisons d'abord intégralement.

Elle prétend que Mgr de Mérode ayant demandé un service funèbre pour M. de Montalembert, auquel devait officier Mgr Dupanloup, le Pape aurait interdit ce service « comme une manifestation hostile au Concile. » Puis, ajoute-t-elle, l'interdiction ayant produit une pénible impression, le Pape a fait

célébrer le service par un évêque italien et y a lui-même assisté.

Cette nouvelle ne peut pas être vraie dans la forme qui lui est donnée. Des renseignements ultérieurs et qui ne tarderont guère à nous arriver, nous prouveront certainement que la nouvelle ou est absolument controuvée, ou a été singulièrement exagérée et dénaturée par le correspondant de l'Agence Havas. Jusque là, attendons sans émotion.

Dans un grand nombre de départements le retrait des monnaies pontificales a été complètement effectué par le clergé au moyen du Denier de Saint-Pierre. Nous espérons que cet excellent résultat se généralisera, et qu'on fera ainsi justice de toutes les calomnies répandues par les ennemis du Saint-Siège.

Les départs de volontaires pour les zouaves et pour la légion continuent. Ce dernier corps va être commandé par le colonel Perreux, qui vient de quitter le 53° de ligne pour prendre sa retraite. On fait le plus grand éloge de cet officier. L'armée pontificale a une mission plus importante, plus glorieuse que jamais, puisqu'elle protège à la fois le trône de Pie IX et complète la liberté du Concile. Aussi y a-t-il en ce moment à Rome très-peu de demandes de congé. Dernièrement un zouave obligé de rentrer en France avait obtenu une audience. « Vous partez, lui dit le Saint-Père, mais d'un moment à l'autre je puis avoir besoin de vous. » Ce petit mot, en circulant dans les rangs, a fait remettre bien des projets de voyage.

Puisse-t-il en se répandant en France y susciter de nouveaux dévouements.

PROUILLÉTON.

LA MAJORITÉ DE MADEMOISELLE BRIDOT,

Par CH. DESLYS.

CHAPITRE II.

(Suite.)

On allait souvent, trop souvent à Trouville, où Thérèse retrouvait toutes les attractions, tous les entraînements; tous les succès de la vie parisienne. C'était, à chaque nouvelle apparition, des travestissements et des excentricités qui provoquaient l'ébahissement des badauds, l'envieux dépit des rivales, les adulations des soupirants. Un jour, elle arrivait dans quelque pompeux équipage à la Daumont, ou bien conduisant elle-même un frêle poney-chaise en osier brillant comme de l'or: char de fée conduit par une fée; le lendemain, à cheval, et toujours sur l'un des plus fougueux qui se pût voir. A l'heure du bain, c'était à qui s'empresserait sur le passage de la Lionne, charmante jusque sous son costume de baigneuse, et qui bientôt se jouait à la crête des vagues couronnées d'écume, ainsi qu'une véritable sirène.

Par malheur, la plage trouvillaise a parfois de per-

fides courants, dangereux pour les plus habiles nageurs eux-mêmes.

Un matin, la mer étant assez forte, Thérèse s'aventura plus loin que de raison, piquée au jeu qu'elle était par les bravos et les défis d'une foule de tritons et de néréides. En franchissant une dernière vague, elle s'aperçut du péril, et voulut regagner la grève. Mais, outre la violence du ressac, un courant venait de la saisir et l'entraînait au large.

Trop fière pour appeler à son aide, assez courageuse pour accepter une pareille lutte, elle s'efforça de couper la lame et de vaincre le flot.

A peine parvint-elle à se rapprocher de quelques brasses, à s'y maintenir quelques instants. Déjà ses forces s'épuisaient; déjà le courant, vainqueur à son tour, l'emportait de nouveau à la dérive.

L'imprudente baigneuse se sentit perdue. Quelques derniers efforts ne firent que démontrer son impuissance. Ses bras étaient comme brisés. Sa longue chevelure se dénouait sur ses épaules. Ses oreilles ne percevaient plus qu'un bourdonnement confus. Ses tempes battaient violemment. D'étranges lueurs passaient devant ses yeux. Elle crut qu'elle allait mourir, mais ne s'en effraya nullement. Il y avait dans cette espèce d'agonie quelque chose de doux et d'endormant, comme un bercement suprême avant l'éternel sommeil.

« Eh bien, murmura Thérèse, eh bien, quand je m'en irais ainsi?... le chemin n'est pas long... le ciel et la mer se touchent! »

Au loin, sur la plage et dans le remous du reflux, curieux et baigneurs continuaient d'applaudir, croyant à quelque héroïque bravade de la Lionne.

Leur adresser des signes de détresse, c'eût été se déshonorer. L'orgueilleuse Thérèse ne le voulait pas. Il y avait bien, à certaine distance, les canots de sauvetage, mais c'était encore une sorte de défaite que de revenir ainsi. Elle s'effraya de les voir louvoyer vers elle, et plus loin, vers le large, apercevant la voile blanche d'un canot de plaisance, elle plongea dans le sens du courant, et, lancée par lui, disparut avec la rapidité d'une flèche.

Elle remonta bientôt à la cime d'une vague, elle reconnut avec joie que le flot la dirigeait précisément vers la yole, et se dit :

« J'aurai la gloire d'avoir voulu aller jusque-là ! C'est triomphante que je serai ramenée là-bas ! »

Et, les forces lui revenant comme par enchantement, elle nageait avec une nouvelle audace.

Cependant, au bout de quelques minutes, il lui sembla que la voile blanche, au lieu de se rapprocher, s'éloignait. Elle redoubla de vigueur, mais ces sortes de réactions ne sont que factices et ne durent qu'un ins-

tant. La fatigue ne tarda pas à paralyser de nouveau le courage de Thérèse. Restait le courant qui la soutenait, qui la portait encore. Mais la barque était bien loin; pourrait-elle arriver jusque-là ?

Transportons-nous dans la yole, et voyons qui la montait, ce qui s'y disait.

Deux jeunes hommes, deux artistes s'y trouvaient embarqués : l'un, ébauchant en dépit du tapage une marine d'après nature; l'autre, nonchalamment couché à l'arrière, la main sur la barre du gouvernail.

Ce dernier avait une trentaine d'années, un grand air de distinction, voire même de noblesse. Ses mains surtout étaient d'une rare aristocratie. Il était vêtu d'un costume de fantaisie, couleur bleu sombre et très-simple d'ornements, mais que relevait un point rouge à la boutonnière: le ruban de la Légion-d'Honneur.

Son compagnon formait contraste avec lui. C'était l'artiste plébéien, l'artiste bohème. Une espèce de feutre calabrais, empenné de quelques brins de bruyère, coiffait pittoresquement sa tête aux longs cheveux roux. Le soleil avait déjà brûlé, rougi comme braise ardente son jovial visage, qui ressemblait maintenant, il le proclamait lui-même, à la face truculente d'un satyre peint par Rubens. Son nez au vent respirait la passion des aventures; ses petits yeux émerillonnés pétillaient d'au-

Toutes nos correspondances particulières, aussi bien que les constatations de la presse sérieuse (car, il est, hélas ! une autre presse pour qui les débats de Tours ne sont qu'un prétexte à spéculations, quand ils ne sont pas matière à scandale), s'accordent à reconnaître le calme parfait, régulier, presque voisin de l'indifférence, qui règne à Tours, où la curiosité publique ne se manifeste pas même par ces promenades, si usuelles en province, de la population oisive à la gare d'arrivée.

Les journaux qui veulent à tout prix faire des articles et recevoir des dépêches, en sont réduits à mentionner, celui-là les bagages de la haute-cour, cet autre les visites officielles échangées entre les magistrats et les autorités civiles, militaires et ecclésiastiques du département; un troisième parle du temps; un quatrième des « habitants » de la ville, etc., etc.

Le prince Pierre Bonaparte, parti de Paris, samedi, par le train de Bordeaux, de 8 heures 15 minutes, est arrivé à Tours à minuit et demi, et a été conduit immédiatement au Pénitencier. Un officier supérieur de la garde de Paris et un fonctionnaire de la Préfecture de police l'avaient accompagné depuis la Conciergerie, et ne l'ont quitté qu'après son installation dans l'appartement qui lui était réservé au Pénitencier.

Il a reçu, peu de temps après, la visite de sa femme et de ses enfants.

MM. Millière et Paschal Grousset, accompagnés d'agents de la brigade de sûreté, et qui avaient pris le train de Vendôme, sont aussi arrivés. Ils sont, comme chacun sait, cités par le ministère public.

Quant à leur collaborateur, M. Henri Rochefort, assigné par la partie civile, il faut, pour qu'il soit transféré à Tours, que M. le ministre de l'intérieur accorde ce déplacement à la demande même des intéressés. Or, nous croyons savoir que cette demande n'a pas été faite.

MM. Emile Leroux et Demange, défenseurs de l'accusé, sont arrivés. Quant à M. Floquet et Laurier, avocats, le premier du père et de la mère, le second du frère de la victime, notre correspondant ne mentionne pas leur présence. On affirme, à propos de M. Floquet, que M. et M<sup>me</sup> Salmon, père et mère de Victor Noir, ont exigé de lui qu'il ne sortît pas du terrain purement civil et juridique, et qu'ils ont fait de son abstention expresse de la politique la condition *sine qua non* du mandat qu'ils lui confient. M. Floquet, malgré tout son talent, aura là une tâche bien ardue: ne pas faire de politique avec un tempérament comme le sien ! S'il y réussit, ce sera littéralement la plus belle victoire que l'éloquence aura remportée... sur elle-même.

Le *Temps* publie la liste complète des membres du Haut-Jury, et fait précéder cette liste de quelques remarques :

« Le lecteur, dit-il, ne manquera pas de se demander dans quelles dispositions d'esprit probables les jurés examineront l'affaire exceptionnelle qui va leur être soumise. Pour être fixés sur ce point, il eût fallu s'informer, avant tout, du caractère officiel ou indépendant des conseillers. C'est ce que les journaux de province n'ont pas jugé à propos de dire.

« Au total, la liste comprend :  
 » 29 maires, 2 anciens maires, 2 anciens magistrats, 1 juge de paix, 1 inspecteur d'Académie, 1 ingénieur des ponts-et-chaussées, 1 ancien sous-préfet, 1 chambellan de l'Impératrice et 33 légionnaires, dont la plupart sont compris dans l'énumération qui précède.

« Sur les 35 noms qui restent en dehors des catégories ci-dessus, on compte 7 notaires, 5 avocats, 2 médecins, 6 propriétaires, 3 industriels, 1 journaliste, 14 sans mention. »

Nous lisons dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Ainsi que nous l'avons dit, MM. les membres de la Haute-Cour sont arrivés samedi à trois heures du soir. Ils avaient exprimé le désir qu'aucun honneur militaire ne leur fût rendu.

« Peu de temps après son arrivée, M. le président a visité la salle où se tiennent les audiences.

« Conformément aux instructions ministérielles, une garde d'honneur de vingt-cinq hommes, commandée par un officier, a été établie au Palais-de-Justice. Deux sentinelles ont été placées à la porte du Palais, au bas de l'escalier conduisant aux appartements de M. le président, et une à la porte de l'Archevêché, où sont descendus les juges de la Haute-Cour.

« Aujourd'hui, à onze heures et demie, MM. les membres de la Haute-Cour de justice ont fait visite à M. le maréchal Baraguey-d'Hilliers. Ils étaient escortés d'une garde d'honneur de 100 hommes du 1<sup>er</sup> dragons, commandés par un officier supérieur.

« De midi à quatre heures, la Haute-Cour a reçu la visite des diverses autorités de la ville : du général de division et de son état-major; du colonel, du chef d'escadron et des capitaines de gendarmerie; des colonels du 2<sup>e</sup> de ligne et du 1<sup>er</sup> dragons, accompagnés de plusieurs officiers; du préfet et des conseillers de préfecture; de MM. les membres du tribunal civil et du tribunal de commerce; du maire, de ses adjoints et des membres du conseil municipal; des juges de paix, des avoués, des avocats, des huissiers et des diverses administrations de Tours.

« Tous les membres de l'ordre judiciaire étaient en habit de ville.

« A trois heures, M. le maréchal rendait sa visite à MM. les membres de la Haute-Cour. »

## Nouvelles Diverses.

M. le ministre de l'agriculture et du commerce vient de proposer à l'Empereur et de faire sanctionner par lui l'institution d'une commission permanente qui, sous le titre de conseil supérieur de l'enseignement technique, sera appelée à donner son avis sur toutes les questions pouvant intéresser cet enseignement.

Ce rapport est suivi, au *Journal officiel*, d'un décret instituant une commission permanente de l'enseignement technique, et parmi les membres de cette commission nous trouvons notre concitoyen M. Mayaud Albert, de Saumur.

— Des détails contradictoires ont été publiés ces jours-ci par divers journaux, relativement à l'organisation des camps d'instruction et en particulier de celui de Châlons.

La note suivante du *Moniteur de l'armée* détermine d'une manière précise l'état de la question :

« Le département de la guerre s'occupe d'organiser la campagne de 1870, en ce qui concerne les camps d'instruction. Une seule chose est définitivement décidée, c'est la formation du camp de Châlons pour une seule série de manœuvres qui s'ouvriront le 1<sup>er</sup> juin et seront closes le 31 août. Le camp se composera de trois divisions d'infanterie et d'une division de cavalerie.

« Quant à la composition de l'état-major du camp et à la désignation des corps, il n'y a encore rien de décidé; le *Moniteur de l'armée*, fidèle à ses habitudes ne publiera ces renseignements que quand ils seront officiellement et invariablement arrêtés. »

— On lit dans le *Mémorial diplomatique* :

Le passage de M. le duc de Nemours à Bruxelles a donné lieu à des commentaires divers de la part des journaux. Les uns parlent d'une entrevue que le prince doit avoir avec le comte de Chambord à Vienne; d'autres croient savoir que son voyage est motivé par un projet de mariage pour la princesse Marguerite, sa fille.

Une lettre de Londres, émanant d'une personne qui entretient des rapports intimes avec la famille d'Orléans, nous informe que le duc de Nemours se rend en Sicile auprès de son fils malade, le duc d'Alençon, qui, accompagné de sa femme, est allé y passer l'hiver, mais dont l'état, au lieu de s'améliorer, ne fait que s'aggraver.

— Nous apprenons que M. de Mérode, beau-frère de M. de Montalembert, aumônier du pape, vient de se casser la jambe dans une chute qu'il a faite en visitant une ruine, située sur la voie Appia. M. Mérode a été aussitôt transporté à Rome, et dès que la nouvelle de cet accident

a été connue dans la ville, de nombreux personnages sont allés visiter le blessé.

Le pape en personne est venu auprès de son aumônier prendre de ses nouvelles.

— On lit dans le *Journal d'Alençon* :

« Un affreux accident est arrivé samedi, à 1 heure 12 de l'après-midi, sur le chemin de fer du Mans à Meziidon, à 2 kilomètres au-dessous de la gare de Fresnay.

« La machine du train mixte, n° 27, devant arriver à Alençon à 2 heures 30, a sauté lorsque le train était en marche.

« Le mécanicien, nommé Vaugel, a été projeté à 25 mètres à droite de la voie. Lancé à une hauteur prodigieuse, son corps est retombé pantelant, méconnaissable et n'ayant plus qu'une jambe, l'autre était restée accrochée à une branche d'arbre.

« Le chauffeur Thuard a été précipité dans une mare, à 15 mètres de la voie, du côté opposé. Il n'a aucune fracture, mais son corps est couvert de brûlures.

« Le garde-frein de tête est sorti très-maltraité de sa guérite, mais il n'a aucune blessure grave.

« Le train se composait de 23 wagons de marchandises à la suite desquels venaient le fourgon et 3 voitures de voyageurs.

« Ces derniers ne se sont pas doutés de l'accident; ils ont éprouvé trois commotions, et quand le train s'est arrêté, ils en ont tout simplement demandé la cause.

« Après l'explosion de la machine, la locomotive avait déraillé, par suite de la vitesse acquise, et parcouru 40 mètres, puis elle avait fait la culbute sur le remblai, entraînant le tender et 8 wagons; les quatre premiers ont été littéralement broyés; ils ne présentaient plus qu'un amas informe de débris.

« Les fils télégraphiques ont été rompus sur un parcours que nous ne saurions déterminer; les abords du point où l'accident est arrivé sont couverts de débris à une assez grande distance à droite et à gauche de la voie.

« Les voyageurs du train ont été transbordés à 6 heures 1/4 du soir dans le train parti du Mans à 3 heures 40 m. et arrivant à Alençon à 5 heures 20 m. Il n'est entré en gare qu'après 7 heures.

« Dès que la nouvelle de cette catastrophe est parvenue à Alençon, un train de secours a été immédiatement envoyé sur les lieux. Le docteur Belloc y est monté, en l'absence du docteur Prévost, médecin de la Compagnie.

« Les blessés ont reçu de lui et du médecin de Beaumont-sur-Sarthe les soins les plus intelligents.

« On ne saurait indiquer d'une manière précise la cause de cet accident, mais le train se trouvant en marche, il est supposable qu'elle puisse être attribuée au mauvais état de la machine. »

dace et d'esprit. Ce devait être un joyeux compère, un ennemi redoutable, un excellent ami. De pied en cap il était habillé de velours côtelé, jadis vert, déjà presque jaune.

Il s'était improvisé une espèce de chevalot contre le bordage, et peignait à grands traits, avec précipitation, presque avec rage, un coin de mer, une seule vague, à l'apogée de son développement, et, comme disent les marins, fleurissant à la cime.

Soudain un violent coup de tangage envoya rouler dans le fond du canot et l'ébauche et le peintre.

Celui-ci se releva furieux, maugréant, blasphémant contre le roulis.

L'autre se prit à rire et lui dit :

« Mais, mon pauvre Jacquemart, reconnais donc enfin qu'on ne peut pas faire poser l'Océan. Mesdames les vagues restent rarement tranquilles; c'est folie que de vouloir risquer leur portrait.

— Tu en parles bien à ton aise, répliqua Jacquemart, toi Raymond, le beau Raymond, le chevalier Raymond, à qui le gouvernement commande des tableaux, et qui seras probablement de l'Institut. Mais, moi, infortuné Jacquemart, ruiné par la photographie, portraitiste sans ouvrage, c'est vainement que j'ai exposé mes produits au salon de Trouville et tambouriné mon talent dans toutes les feuilles de chou d'alen-

tour. Pas un baigneur exotique, pas une bourgeoise à la mode de Caen, pas même une notairesse de Pont-l'Évêque n'a voulu me confier son profil. Alors, de désespoir j'ai quitté la terre ingrate pour demander de nouvelles inspirations à Mme Amphitrite. Peut-être la rencontrerai-je dans sa conque, attelée de dauphins... peut-être... Eh ! mais, que vois-je donc là-bas?... un naufragé !... une femme !... »

Déjà Raymond l'avait aperçue; déjà, mettant le cap sur elle, il arrivait dans les mêmes eaux.

« C'est une baigneuse ! s'écria Jacquemart; elle est presque évanouie !... elle va couler bas !... »

Le digne garçon retirait à la hâte sa veste de velours.

Mais Raymond n'avait pas attendu jusque-là; sautant par-dessus le bord, il venait de plonger sous la vague.

Presque aussitôt il reparut à côté de la naufragée. Il la saisit, la soutint, l'amena près du canot, où, Jacquemart aidant, il ne tarda pas à la déposer immobile, les paupières closes et dans un état de prostration presque complète.

Sa pâleur faisait mieux encore ressortir la perfection de ses traits. On eût dit un visage de marbre. Sa magnifique et ruisselante chevelure l'enveloppait tout entière ainsi qu'un manteau royal.

« Tudieu ! s'écria Jacquemart, la belle fille ! une tête

du Titien ! Où sont mes pinceaux ?... Je demande à faire un chef-d'œuvre !

— Songeons plutôt à la secourir, dit Raymond, qui s'agenouillait auprès d'elle avec la muette admiration, avec le respect que tant de beauté devait rencontrer dans ce cœur d'artiste.

Mais Thérèse n'avait plus besoin d'être secourue. Son évanouissement, qui n'était pas très-profond, ne provenait que de la fatigue, peut-être aussi d'un peu d'effroi.

En sentant que les deux jeunes gens se rapprochaient d'elle, elle fit un mouvement de retraite, elle rouvrit les yeux.

À la vue de ce pâle visage qui se ranimait tout-à-coup, et par un aussi splendide regard, les deux artistes eurent un même geste d'admiration, d'éblouissement.

La belle inconnue se redressa vivement, et tandis que Raymond, prévenant son embarras, lui jetait un manteau sur les épaules :

« Pardon de vous avoir dérangés, dit-elle, merci, messieurs, merci... J'avais l'air de Geneviève de Brabant... »

— Plus la mer, dit Raymond.

— Moins la biche, ajouta Jacquemart.

On en était à plaisanter déjà; on se saluait comme dans une simple rencontre au milieu d'un salon.

Raymond reprit la parole :

« Que pouvons-nous faire qui vous soit agréable, madame ou mademoiselle ? »

— Mademoiselle, répondit Thérèse. Ah ! mon Dieu ! messieurs, tout simplement me ramener à terre, et le plus promptement sera le mieux. J'ai grand froid. »

Ce fut à qui s'empresserait de virer de bord et mettre la barre au vent.

Puis Raymond se rapprochant de la passagère improvisée :

« Maintenant, mademoiselle, quels sont vos ordres ? »

— Des ordres ! s'écria-t-elle, non pas ! une simple prière... »

— Laquelle ? »

Elle sourit, comme embarrassée de la réponse. Mais, tout-à-coup prenant son parti.

« Ce serait assez difficile à vous expliquer, messieurs, si je n'avais pour habitude une complète franchise. Je vous l'avouerai donc, l'amour-propre est mon moindre défaut, et, par-dessus tout, je crains le ridicule. Or, j'ai risqué un tour de force, et je voudrais passer pour l'avoir accompli. Gardez-moi le secret... ayez l'air de ne pas m'avoir sauvée. »

— Très-volontiers, dit Jacquemart; c'est une gloire que nous laissons aux terre-neuves.

— Mais, observa Raymond, vous ne prétendez pas

## Chronique Locale et de l'Ouest.

La semaine dernière, le feu a détruit un hangar situé à Villebernier, au pied de la grande route. En un instant la toiture a été consumée, avant qu'on ait pu organiser des secours.

La perte est peu considérable et couverte par une assurance. Il est probable qu'un fumeur aura pu jeter une allumette sur la toiture au niveau de la levée.

Les compagnies des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, et de Paris à Orléans informent le public qu'elles viennent de soumettre à l'homologation de l'administration supérieure un nouveau tarif commun pour le transport des avoines, blés, farines, sarrasin et seigle. De Marseille à Saumur, 37 fr., pour 1,000 kilog., de gare en gare, y compris les frais de chargement, de déchargement et de gare, tant au départ et à l'arrivée qu'au point de jonction des deux lignes.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Variétés.

### DE LA SUPPRESSION DES MUSIQUES DE CAVALERIE ET D'ARTILLERIE

ET DE LEUR RÉORGANISATION D'APRÈS L'ANCIEN MODE.

Avant la Révolution française, il y avait de longues années déjà que les troupes allemandes possédaient de bonnes musiques militaires, et nos régiments ne comptaient encore dans leurs rangs que quelques fifres ou hautbois qui alliaient une mélodie assez monotone à la cadence du tambour.

Ce fut un événement extraordinaire, lorsque, en 1764, une ordonnance royale assigna au régiment des gardes françaises une musique de seize exécutants qui passait pour la plus belle de l'armée. Plusieurs colonels, stimulés par cette innovation célébrée par les gazettes, pensèrent alors à joindre des bassons et des cors à leurs fifres, mais cette tentative hardie n'était pas sanctionnée par les règlements; elle fut légalisée par une ordonnance de 1788, qui accorda huit musiciens à chaque régiment d'infanterie des armées du roi. La cavalerie n'était pas mieux partagée. Elle se contentait de faire accompagner les fanfares discordantes de ses trompettes par le roulement des timbales, et les dragons, plus avancés dans la science musicale, leur avaient adjoint des cornemuses.

Ce fut à la Révolution et au premier Empire que nous dûmes le développement des musiques militaires. Les progrès des arts et de

la civilisation assurèrent leur perfectionnement.

A l'enthousiasme provoqué par les chants patriotiques de nos soldats, on voulut ajouter l'entraînement de l'harmonie guerrière, et nos demi-brigades victorieuses entrèrent dans les cités conquises tambour battant et musique en tête.

Peu à peu on songea à associer les trompettes de la cavalerie et de l'artillerie aux enchantements de ces accords nouveaux qui transportaient citoyens et soldats. On leur mit en main des cors et des buccins, et les musiques des troupes à cheval se formèrent elles-mêmes. Toutefois les trompettes, dans les premières années de ce siècle, n'avaient guère le loisir de faire entendre d'autre mélodie que celle de la charge. Ce fut le gouvernement de la Restauration qui, soucieux des arts de la paix, les organisa en corps de musique.

Pour subvenir à l'achat des instruments et à la haute paye de ces musiciens improvisés, le tarif ministériel des masses générales d'entretien alloua, sur leur première portion, 2,500 francs aux régiments de cavalerie et 4,000 fr. à ceux d'artillerie.

Comme l'organisation de la cavalerie avait créé quatre trompettes et deux élèves par escadron, plus un maréchal-des-logis et un brigadier-trompette par régiment, ceux-ci mettaient à cheval vingt-cinq instrumentistes environ. Le rapport était presque le même dans l'artillerie.

Ainsi, dans ces deux armes, il n'y avait point à proprement parler de musiciens, c'étaient les trompettes qui faisaient de la musique. Ils portaient en sautoir la trompette qui leur donnait son nom et l'instrument de musique à la main; les élèves placés à leur tête sonnaient la marche. En route, en campagne, tous pansaient leurs chevaux; à la manœuvre, ils abandonnaient trombones et pistons pour sonner la trompette.

Cette organisation très-simple, très-agréable, ne coûtait pas plus de 200,000 fr. par an aux masses d'entretien pour les deux armes. Elle gênait si peu le service et le budget, qu'elle traversa sans encombre tous les gouvernements qui se succédèrent jusqu'en 1854.

Le 16 août de cette année, un décret impérial créa dans les régiments de cavalerie et d'artillerie de la garde un corps de musique qui fonctionna en dehors des trompettes. Cette mesure, qui doublait le nombre des chevaux des instrumentistes, élevait en outre le chef de musique au rang d'officier, et les deux premières classes de musiciens à celui de sous-officier, ce qui nécessitait des cavaliers spéciaux pour les soins de leurs chevaux.

La garde impériale, corps d'élite destiné en temps de paix au service des résidences impériales, à la réception des princes étrangers,

au déploiement des grandes pompes militaires de la capitale, pouvait, à la rigueur, accepter ce luxe inusité; mais il fallait s'arrêter là.

Malheureusement, une décision impériale du 5 mars 1855 appliqua aux musiques de la ligne l'organisation de celles de la garde, et jamais plus malencontreuse idée ne démontra d'une façon plus directe que le mieux est l'ennemi du bien.

La mesure porta la perturbation dans les corps de troupes à cheval, qui se plaignirent, en prévoyant immédiatement les conséquences fâcheuses qui allaient en résulter. Effectivement, les trompettes reçurent des galons et des brevets et n'en firent pas pour cela de meilleure musique. Il fallut organiser un autre corps de trompettes, doubler également le nombre des chevaux des instrumentistes; et, comme les musiciens élevés au rang de sous-officiers ne pensaient pas leur monture, on se vit dans l'obligation de distraire du service des cavaliers qui devinrent les palefreniers des nouveaux militaires. C'était un embarras des moins opportuns et pour le commandement et pour l'administration.

La campagne de 1859 fit ressortir les vices de cette organisation compliquée, sur le théâtre de la guerre. Le budget se prévalut, timidement d'abord de cette circonstance, pour insinuer qu'il entretenait à tort, dans 59 régiments de cavalerie et 21 d'artillerie, deux mille hommes non-combattants et deux mille chevaux, dont les services ne justifiaient pas suffisamment les lourdes charges qu'ils lui imposaient. Puis, comme la nécessité des économies se faisait de plus en plus sentir, il poussa contre eux les hauts cris et leur lança le haro de la fable. On prit alors un parti radical. Le 4 avril 1867, une décision impériale anéantit brusquement les musiques de cavalerie et d'artillerie de la garde et de la ligne. Il fallait un bouc émissaire, il était trouvé.

La suppression de quatre-vingts musiques militaires s'accomplissait au moment où se débattait la question orageuse du grand-duché de Luxembourg. On ne vit dans cette mesure qu'un expédient pour battre monnaie, et, soit dit en passant, on en fit des gorges chaudes de l'autre côté du Rhin.

Cependant le budget réalisait une véritable économie. L'entretien de deux mille artistes et des deux mille chevaux qui leur étaient affectés doit être évalué à un peu plus de trois millions par an, mais on ne se serait pas mis dans la triste alternative d'opérer cette réalisation, si l'on n'avait pas inutilement et très-légalement créé la dépense.

Ce ne fut pas sans hésitation que le ministre de la guerre dut prendre l'initiative d'une résolution qui, de son propre aveu, à la tribune, causa un déplaisir extrême dans les départements. On songea un instant à rétablir les choses sur l'ancien pied; mais comment faire descendre à des musiciens devenus les yeux

des sous-officiers ou des brigadiers, les échelons rétrogradés qui les conduisaient au degré de simples trompettes. On aimait mieux les disperser avec leurs instruments et leurs partitions dans les corps de l'infanterie. Quant à leurs chevaux qui brillaient au premier rang, on les relégua modestement au deuxième, pour y dissimuler tant bien que mal leurs robes blanches. Aujourd'hui les choses en sont là.

(La fin au prochain numéro.)

## Dernières Nouvelles.

Tours, 21 mars. — La salle de l'audience est remplie dès neuf heures et demie, quoique l'ouverture soit fixée à onze heures.

Toutes les autorités civiles et militaires sont présentes, ainsi que la mère et le frère de Victor Noir.

La cour fait son entrée à 11 h. et demie. Le greffier lit l'acte de convocation de la haute-cour. On fait l'appel nominal des jurés.

L'accusé est introduit à midi 40, accompagné d'un capitaine de gendarmerie. Il décline ses nom, prénoms et qualités. Les jurés prêtent serment.

Le président lit un discours au jury sur la juridiction exceptionnelle et les devoirs du jury de la haute-cour.

Le greffier de la haute-cour lit l'arrêt de renvoi et l'acte d'accusation.

Il est procédé à l'appel des témoins.

M. Laurier dépose des conclusions demandant que le président fasse amener M. Henri Rochefort à Tours.

Le président répond qu'il donnera les ordres nécessaires.

Sur les conclusions posées par la partie civile, la cour a décidé qu'il y avait lieu d'entendre M. Henri Rochefort.

M. Rochefort devra en conséquence être transféré à Tours.

Pour dernières nouvelles : P. GODET.

## Bibliographie.

### HISTOIRE DE LA RESTAURATION

Par DULAURE.

Publication illustrée et populaire complète en 130 livraisons à 10 centimes ou 13 séries à 1 franc (1).

Les 10 premières séries ont déjà paru. Les récents événements politiques n'ont fait que donner un élément nouveau au succès si mérité de cet important ouvrage historique.

Le nom et la personnalité de l'auteur, son amour ardent de la Liberté et de la Patrie, ses opinions bien connues disent suffisamment avec quelle énergie et quelle vérité sont écrites les phases émouvantes de cette partie de notre histoire contemporaine.

(1) DEGORCE-CADOT, éditeur, 70 bis, rue Bonaparte, Paris.

lait au milieu du bien sombre d'une belle nuit d'été. L'écho joyeux des polkas et des quadrilles se mêlait au bruissement lointain de la mer. Ça et là des groupes animés, des appels et des rires d'enfant; dans l'obscurité, comme un fourmillement d'ombres chinoises; dans la lumière, comme un kaléidoscope, comme un chromatope où, sous des formes humaines, s'entre-croisaient les plus vives couleurs.

« Entrons-nous au Casino? » proposa Jacquemart après de vaines recherches. Nous la trouverons peut-être dans les salons. Viens-tu?

— Non, j'aime mieux rester ici... je ne tiens pas à la revoir.

— Ne fais donc pas le dédaigneux. Tout-à-l'heure encore, tu disais...

— J'en conviens; mais que veux-tu? Il y a de ces charmes qui vous attirent et vous repoussent à la fois. C'est étrange! il me semble que je l'aimerais... Et d'autre part, je ne veux plus la rencontrer... J'en ai peur!

— Soit! attends-moi sur la terrasse... et prête-moi tes gants.

Jacquemart s'éloigna.

(La suite au prochain numéro.)

vous en retourner comme vous êtes venue?

— Pas tout-à-fait. Vous allez me mettre hors du courant, non loin de la plage.

— Et alors?...

— Je me charge du reste. Vous verrez bien.

Raymond s'éloigna discrètement, et prit un avion. Déjà Jacquemart manœuvrait l'autre.

Au bout de quelques minutes, l'étrange inconnue s'écria tout-à-coup :

« Très-bien ! m'y voici. »

Et, d'un bon rapide, elle se précipita dans la mer.

Les deux artistes se relevèrent et firent un même mouvement vers l'endroit où l'eau tourbillonnait encore.

Mais elle reparut presque aussitôt, et, retournant vers eux son souriant visage :

« Ah ! pardon, j'oubliais de vous parler de ma reconnaissance... encore une fois, merci, messieurs... au revoir... »

Et elle s'éloigna, bientôt saluée par les acclamations enthousiastes des baigneuses et baigneurs trouillais, qui la reçurent comme en triomphe.

### CHAPITRE III.

#### DEUX AUTRES RENCONTRES.

Jacquemart était resté debout, se tenant au mât, d'une main, de l'autre saluant la fugitive.

« Excusez, belle dame, si nous ne vous reconduisons pas. J'éroquais tout-à-l'heure la reine des flots; ne seriez-vous point, par hasard, Mme Amphitrite elle-même? Hein! qu'en dis-tu, Raymond? »

Raymond ne répondit pas. Assis à l'arrière du canot, il crayonnait quelque chose sur l'une des pages de son album.

Le curieux Jacquemart se pencha pour voir; c'était un croquis de la belle inconnue.

« Oh! oh! plaisanta-t-il, il paraît que nous prenons au sérieux cette fée de la mer. Oui, oui, voilà bien son profil et son regard à la Corinne... »

Entre dans ma tartane, Jeune Grecque à l'œil noir, Tu seras ma sultane,

Mon bonheur, mon espoir!

— Ah! tais-toi donc, tu chantes faux, interrompit Raymond. C'est un type d'une rare beauté... j'en ai voulu fixer le souvenir.

— Et tu as eu raison. Cette esquisse pourra te servir un jour. Mais pour moi, quel portrait! De quoi faire ma réputation! J'irai ce soir au Casino pour la supplier de me le permettre.

— Au Casino? tu la connais?

— Nullement; mais quand on veut retrouver une

étoile, la nuit, où faut-il regarder, sinon vers le ciel?

— Oh! oh! du lyrisme!

— Et pourquoi pas?... notre Amphitrite en vaut bien la peine!... Est-ce que par hasard tu serais jaloux?

— Ah! tu deviens insupportable, à la fin; va-t'en au diable!

— Ne nous fâchons pas! Je me contente de retourner à ma pourtraiture maritime. Mais j'aimerais mieux celle de notre visiteuse aux grands yeux veloutés et flamboyants comme deux diamants noirs!

Connaissez-vous dans Barcelone Une Andalouse au teint bruni?

Raymond n'écoutait plus. Toute sa pensée s'absorbait dans l'achèvement de son croquis. Quelques instants plus tard, après un sourire satisfait, il remit l'album dans la poche de sa vareuse, et, s'allongeant au fond de la yole, la tête renversée dans sa main, les paupières à moitié closes, il tomba dans une de ces douces rêveries que berce le mouvement des flots.

La voix de son compagnon le réveilla tout-à-coup.

« Pristi! j'ai faim! Dis donc, Raymond, si tu mettais le cap sur un bifteck quelconque? »

On rentra dans le port. On dina. En fumant un cigare on se promena sur la plage.

Il faisait nuit depuis longtemps déjà. Le casino bril-

Nous recommandons aux voyageurs qui parcourent en ce moment la Touraine, de visiter les magasins de **Bijouterie, Horlogerie, Orfèvrerie, Objets d'art** de la maison **P. POLTI**, 7, rue royale, Tours.

Cet établissement, sans contredit l'un des plus beaux et des plus importants de France, rivalise par ses nombreux assortiments et la modicité de ses prix avec les premières maisons de la capitale.

**Spécialité de bijoux et parures pour mariage. Horlogerie de précision. Grand choix de garnitures de cheminée de tous genres.**

**EAU-DE-VIE VIEILLE DE L'ANJOU.**

M. DUBOIS, propriétaire à Varrains, informe le public que, depuis 1848 et 1849, il a toujours fabriqué de l'eau-de-vie de vin, et qu'il vient d'établir à Saumur, chez M. BOUCHARD-RAGUIN, épicer, rue du Portail-Louis, un dépôt d'eau-de-vie de vingt ans de fûtaille ne laissant rien à désirer.

Pour se convaincre de la finesse de l'arôme, il suffit d'en user dans une tasse de café.

M. Bouchard-Raguin s'est engagé par écrit à ne vendre aucune autre eau-de-vie que celle de M. Dubois.

Toute personne qui désirera des eaux-de-vie

en fût pourra s'adresser directement à M. Dubois, à Varrains.

Prix au litre (sans bouteille), 2 fr. 50.

Une concession sera faite à ceux qui prendront en fût. (88)

Parmi les gravures que l'*Univers illustré* contient dans son numéro de cette semaine, nous signalerons : la Scène principale de *Fernande*, le nouveau succès de M. Sardou ; le Cortège des prélats se rendant à la salle du Concile ; la Machine employée au creusement du tunnel du Mont-Cenis ; la Réunion de la Société des Amis de l'ordre aux Folies-Bergère ; l'Héroïsme des femmes cubaines au combat de Las-Tunas ; le premier Concert du carême aux Tuileries ; les Types et costumes de Java, etc., etc. — La partie littéraire de l'*Univers illustré* est à la hauteur de sa partie artistique ; aussi peut-on dire de cette publication, dont le succès grandit chaque jour, que c'est le véritable journal de la famille. N'oublions pas de signaler un nouvel attrait qui vient s'ajouter à tant d'autres : il s'agit de MAGNIFIQUES PRIMES GRATUITES offertes aux abonnés d'un an et de six mois. On trouvera la nomenclature détaillée de ces primes tout-à-fait exceptionnelles à la dernière page du numéro de l'*Univers illustré* qui vient d'être mis en vente.

ABONNEMENTS POUR PARIS ET LES DÉPARTE-

MENTS. — Un an, 20 fr., six mois, 10 fr.; trois mois, 5 fr.

Administration : passage Colbert, 24.

Aucune maladie ne résiste à la douce *Revalesscière Du Barry*, qui guérit, sans médecine, ni purge, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxions et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72,000 cures, y compris celles de S. E. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. — En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — La *Revalesscière chocolatée* rend l'appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 576 tasses 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilinge, COMMON, rue St-Jean, GONDRAUD, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris. (439)

**Marché de Saumur du 19 mars.**

Froment (l'h.) 77 k.	18 72	Graine trèfle	50
2 <sup>e</sup> qualité.	17 99	— luzerne	50
Seigle . . . . .	12	Foin (charr.)	780 95
Orge . . . . .	65	— Luzerne	780 78
Avoine . . . . .	50	Paille	780 45
Fèves . . . . .	75	Amandes . . . . .	50
Pois blancs . . . . .	80	— cassées	50
— rouges . . . . .	80	Cire jaune . . . . .	50 200
Graine de lin . . . . .	70	Chanvre tillé	(52 k. 500) —
Colza . . . . .	65	— Chanvre broyé	—
Chenevis . . . . .	50	— Blanc . . . . .	—
Huile de noix 50 k.	65	— Demi-couleur . . . . .	—
— chenevis 50	42	— Brun . . . . .	—
— de lin . . . . .	50		

**COURS DES VINS.**

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1869.	1 <sup>re</sup> qualité	140 à
Id.	2 <sup>e</sup> id.	100 à
Ordin., envir. de Saumur 1869.	1 <sup>re</sup> id.	50 à
Id.	2 <sup>e</sup> id.	45 à
Saint-Léger et environs 1869.	1 <sup>re</sup> id.	45 à
Id.	2 <sup>e</sup> id.	40 à
Le Puy-N.-D. et environs 1869.	1 <sup>re</sup> id.	40 à
Id.	2 <sup>e</sup> id.	32 à
La Vienne, 1869.		
ROUGES (2 hect. 30).		
Souzay et environs 1869.		80 à
Champigny, 1869.	1 <sup>re</sup> qualité	150 à
Id.	2 <sup>e</sup> id.	110 à
Varrains, 1869.		80 à
Varrains, 1869.		80 à
Bourgueil, 1869.	1 <sup>re</sup> qualité	110 à
Id.	2 <sup>e</sup> id.	90 à
Restigny 1869.		90 à
Chinon, 1869.	1 <sup>re</sup> id.	75 à
Id.	2 <sup>e</sup> id.	70 à

P. GODET, propriétaire-gérant.

**L'Echo Saumurois est désigné pour l'insertion des Annonces judiciaires et des Actes de société.**

**ERRATUM**

Au Journal du 17 mars.

La vente des immeubles indiquée pour le 24 avril 1870, devant M<sup>e</sup> V<sup>o</sup> DUFOUR, notaire à Gennes, dans son étude, aura lieu, devant ledit notaire, en la **Mairie de Chenehutteles-Tuffeaux.** (90)

Extrait d'acte de dissolution de Société.

D'un acte, sous signatures privées, en date à Saumur, du 10 mars 1870, enregistré à Saumur, le vingt-un du même mois, folio 191, case, 5, par M. Delpech, receveur, qui a perçu dix francs 25 centimes, pour tous droits.

Il appert :

Que la Société, en nom collectif, formée entre Messieurs François-Jean-Marie Mathieu, entrepreneur de bière, demeurant à Saumur, et Frédéric Marais, marchand épicer à Saumur, par acte au rapport de M<sup>e</sup> Robineau, notaire à Saumur, en date du 10 décembre 1869, pour l'exploitation, à Saumur, d'un entrepôt de bières et notamment de bières de Strasbourg, a été dissoute à partir dudit jour, 10 mars ;

Et que monsieur Marais est resté seul propriétaire des marchandises, des créances, et du matériel de la Société, et par suite chargé des dettes sociales.

Pour les sieurs Marais et Mathieu. (91) Signé : R. BODIN.

**A VENDRE**

OU A LOUER

**UNE MAISON**

Située à Saumur, rue du Champ-de-Foire.

Occupée actuellement par l'administration des Pompes funèbres.

Vaste cour, remise à huit voitures et écurie à quatre chevaux.

Entrée en jouissance au 1<sup>er</sup> janvier 1870.

S'adresser à M. MONMOUSSEAU, propriétaire à Nantilly. (163)

**A VENDRE**

Plusieurs charretées de luzerne et de foin.

S'adresser au château de Nazé commune de Vivy. (92)

Etude de M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur, successeur de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME.

**A AFFERMER**

Pour la Toussaint 1870,

**LA FERME DU VAU-LANGLAIS,**

Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent,

Contenant environ 8 hectares. S'adresser à M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire à Saumur. (87)

**BONS ET FORTS COTRETS**

**A VENDRE**

Au prix de 64 fr. le cent, rendus à domicile.

S'adresser à M. POITOU-BERNARD, M<sup>e</sup> de bois, à Saint-Florent. (549)

**BONNES BOURRÉES**

A VENDRE

Situées près Champigny.

S'adresser à M. GIRARD, M<sup>e</sup> de faïence à Saumur. (77)

**A LOUER**

Pour la Toussaint 1870,

Une MAISON composée de trois chambres, et un jardin de 60 ares 50 centiares, le tout très-près de Saumur.

**A VENDRE**

**DE BONS COTRETS**

à 44 francs le cent.

**ON DEMANDE**

Un garde particulier qui connaisse les travaux de la campagne. 1,000 francs de traitement et logement.

S'adresser au bureau du journal.

**QUINA LAROCHE**

ELIXIR reconstituant et fébrifuge (extrait complet des 3 quinquinas rouge, jaune et gris). Bien supérieur aux Vins et Sirops. — Anémie, gastralgie, chlorose, débilité, fièvres et suites de fièvres.

PARIS, 15, rue Drouot, — et à SAUMUR, dans toutes les pharmacies.

**MAISON**

**A VENDRE**

**OU A LOUER**

Avec beau JARDIN, située au Pont-Fouchar, occupée par M. Gallard.

S'adresser à M<sup>e</sup> ROBINEAU, notaire.

**A LOUER**

MAISON, rue du Petit-Maure, avec ou sans écurie et remise.

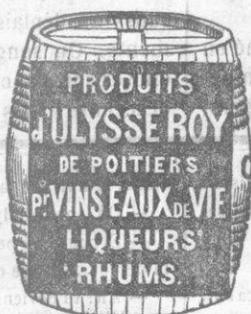
S'adresser à M. Rivaud. (68)

On demande une apprentie pour les modes et la lingerie.

S'adresser au bureau du Journal.

**PAPIER WLINSI**

Vingt années de succès attestent l'efficacité de ce puissant dérivatif, recommandé par les premiers médecins, pour la guérison rapide des Rhumes, Irritations de Poitrine, Maux de Gorge, Rhumatismes, Douleurs. Une ou deux applications suffisent, et ne causent qu'une simple démangeaison. 1 fr. 50 la boîte de 10 feuilles, dans toutes les Pharm.



**GLUTEN-VÉRON**

Potage breveté ROY & BERGER de Poitiers.

Quai de Limoges, 157, à Saumur. Dentiste, RIELLANT,

MÉDAILLE d'OR PRIME DE 6,600 f.

**NOUVEAUTÉS.**

**B. GABORIT,**

Rue St-Jean.

On demande de suite un employé et un apprenti. (66)

**FABRIQUE D'ENCRE**

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

**FABRIQUE D'ARTICLES DE CAVES.**

**J.-C. BIGNON,**

Rue Saint-Jean, ancien Café Véron, à Saumur.

On trouve dans cette maison tout ce qui sert à coller les vins, à les soutirer, à les mettre en bouteilles, etc. (443)

**BOURSE DE PARIS.**

RENTE ET ACTIONS	BOURSE DU 19 MARS.			BOURSE DU 21 MARS.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	73 65			73 75	10	
4 1/2 pour cent 1852.	102 85			103 40	55	
Obligations du Trésor.	492 50			492 50		
Ville de Paris 1869.	366 50			367 75	1 25	
Banque de France.	2820			2820		
Crédit Foncier (estamp.)						
Crédit Foncier colonial						
Crédit Agricole	635			632 50	5	2 50
Crédit industriel.	665			665		
Crédit mobilier (estamp.)	277 50	2 50		285	7 50	
Comptoir d'esc. de Paris.	698 75			697 50		1 25
Orléans (estampillé).	1006 25	5		1006 95		
Nord (actions anciennes).	1160 25		6 25	1175	8 75	
Est.	611 25			612 50	1 25	
Paris-Lyon-Méditerranée.	1015	5		1017 50	2 50	
Midt.	645		1 25	645		
Ouest.	627 50	2 50		630	2 50	
Charentes.	495	2 50		495		
Vendée.		3				
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz.	1785		5	1792 50		2 50
Canal de Suez.	341 25	2 50		340		1 25
Transatlantiques.	202 50		3 75	208 75	6 25	
Cable transatlantique.	412 50			410		2 50
Compagnie immobilière.	130			131 25	1 25	
Emprunt Italien 5 0/0.	55 70			55 75	05	
Autrichiens.	795	3 75		798 75	3 75	
Sud-Autrich.-Lombards.	495		3 75	500	5	
Victor-Emmanuel.						
Crédit Mobilier Espagnol.	466 35		8 75	470	3 75	
Est-Hongrois.	316 25	1 25		315		1 25
Foncier autrichien.	1065	2 50		1068 75	3 75	
<b>OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'Etat, remboursables à 500 fr.</b>						
Nord.	352			340 50		
Orléans.	342			342 50		
Paris-Lyon-Méditerranée.	338			338		
Ouest.	338			336 25		
Midt.	336 50			336 50		
Est.	342 50			344		

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné.